

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2016/32**

OBJET : MARCHÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44
 Nombre de Conseillers présents : 30
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 39
 Quorum : 22
 Date convocation du Conseil Communautaire : 15 mars 2016
 Date d'affichage de la convocation au siège : 15 mars 2016
 La séance est ouverte

Le 22 Mars 2016 de l'année deux mille seize à 18 h 30
 à la technopole du site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	M. TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	E	Mme LAGARDE
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M. MOUCLIER
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	E	M. DARBO	Anne-Marie LABASTHE	E	M. FATH
Philippe BALAYE	E	Mme BOURROUSSE	Alain LAGOARDETTE		
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	A	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Marie BROSSIER	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	E	M. CHEVALIER
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	E	Mme CHENNA
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame TALABOT est élue secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité
 * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment le 1^{er} alinéa de l'article 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement ;

Considérant que le marché n°32-2008 de tri des emballages ménagers issus de la collecte sélective arrive à échéance le 30 juin 2016,

Considérant que le marché n°2014-18-01 de collecte en porte à porte et traitement des déchets verts arrive à échéance le 30 juin 2016,

Considérant que le marché n°2014-18-02 de collecte en porte à porte et traitement des déchets encombrants arrive à échéance le 30 juin 2016,

Considérant l'avis favorable de la Commission « gestion des déchets » du 1^{er} mars 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau.

Exposé :

Au-delà de la nécessité de renouveler la prestation de traitement à compter du 1^{er} juillet 2016 pour les déchets ménagers recyclables, les déchets verts et les déchets dits encombrants, la collectivité décide de rationaliser et d'optimiser le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (réduction des coûts, amélioration du tri et de la valorisation des déchets auprès des professionnels) par les mesures suivantes :

- en séparant la prestation de traitement de la prestation de collecte, les opérateurs économiques et métiers étant différents ;
- en allotissant le traitement en fonction de la typologie du déchet ;
- en étendant la prestation de traitement aux déchets d'activité et de papier/carton auprès des entreprises situées sur le territoire de la collectivité.

La prestation de traitement à renouveler à compter du 1^{er} juillet 2016 est donc désormais traitée à part de la prestation de collecte. Cette dernière fait l'objet de la délibération n°2016-31 relative au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.

En fonction de l'exposé ci-avant, l'objet et le périmètre de la consultation sont adaptés avec l'allotissement suivant :

- traitement des emballages ménagers recyclables et des papiers-cartons issus de l'activité professionnelle,
- traitement des encombrants,
- traitement des déchets verts,
- traitement des déchets type Déchets Industriels Banals (DIB) des professionnels.

La consultation sera lancée selon la procédure en appel d'offres ouvert européen pour une durée de 4 ans avec une reconduction envisagée de un an.

Le montant prévisionnel du besoin est de 3 765 600,01 euros sur la durée totale des marchés, reconduction comprise.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité

1. **Autorise** le Président à lancer l'appel d'offres ouvert européen pour assurer la prestation telle que précédemment décrite,
2. **Autorise** le Président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres et le mandater pour poursuivre toutes les démarches nécessaires.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 22 Mars 2016

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARTILLAC' and the year '1993' at the bottom.